

Séance du 22 JUILLET 2020 (18h30)
Espace Montgolfier - Davézieux

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 31
Présents	: 22
Votants	: 26
Convocation et affichage	: 16/07/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Damien BAYLE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Hugo BIOLLEY (pouvoir à Simon PLENET), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Yves FRAYSSE), William PRIOLON (pouvoir à Damien BAYLE).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Dominique MAZINGARBE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER

BC-2020-179 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - AIDES TPE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AIDES DIRECTES A LA MODERNISATION ET A LA CREATION DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi des subventions aux neuf entreprises susmentionnées, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant maximum de 45.228,00 €, sous réserve du vote du budget 2020,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-180 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - RIVES DE FAYA - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO , MAITRE D'OUVRAGE, ET LES SOCIETES AXE SAÔNE ET BEAUR, MAÎTRES D'OEUVRE, POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX MODIFICATIFS DE LA GARE ROUTIERE D'ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le présent projet de protocole d'accord,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à finaliser et à signer le projet de protocole d'accord annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-181 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - CESSION DE LA FERME DES CELESTINS A COLOMBIER LE CARDINAL A LA SOCIETE RINCK HERITAGE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE, de céder la « Ferme des Célestins » soit les parcelles cadastrées A 26 et A 27 situées sur la commune de Colombier-le-Cardinal, d'une contenance de 2 540 m² à la société RINCK Héritage ou toute personne s'y substituant pour la réalisation d'un Hôtel haut de gamme et de restaurants sur l'ensemble du Domaine de Célestins, au prix de 150 000 € net vendeur.

CONDITIONNE cette cession à la vente concomitante du château et du parc par le SDEA,
PRECISE que l'acquéreur prend en charge les frais et taxes liés à l'acquisition du tènement,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment la promesse de vente, le compromis et l'acte authentique à intervenir,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-182 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT DURABLE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE ET LA COMMUNE DE SAINT-DESIRAT AFIN DE REALISER LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE LE LONG DU RHONE, A SAINT-DESIRAT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir entre la communauté de communes Porte de DrômArdèche, la commune de Saint-Désirat et Annonay Rhône Agglo pour la réalisation de cette voie douce le long du Rhône à Saint-Désirat,
APPROUVE la participation financière d'Annonay Rhône Agglo au projet, estimée à 68 414.05 € HT hors subvention,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout pièce se rapportant à ce dossier,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

BC-2020-183 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - REGIE DE L'EAU - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PAYFIP POUR LES FACTURES EMISES PAR LA COLLECTIVITE - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la mise en place du paiement par internet et l'adhésion de la Régie d'eau et d'assainissement au service PayFIP, développé par la DGFIP,
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif PayFIP,
PRECISE que la dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal concerné sur le chapitre 011.

BC-2020-184 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - CASERNEMENT DE GENDARMERIE AVEC LOGEMENTS SUR LE SITE LA PEYRE À ANNONAY - CESSION PAR ANNONAY RHÔNE AGGLO AU PROFIT D'ARDÈCHE HABITAT DES PARCELLES AB 473 / 474 / 475 / 476 / 477 / 478 / 479 / 480 / 481 / 482 / 483 / 484 / 485 / 486 / 488 / 489 / 490

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ABROGE ET REMPLACE la délibération du Bureau communautaire n° 330-2019 du 16 octobre 2018,
ACCÉPTE la cession des parcelles AB 473 / 474 / 475 / 476 / 477 / 478 / 479 / 480 – 481 / 482 / 483 / 484 / 485 / 486 / 488 / 489 / 490 sises au lieu-dit La Peyre, Route de Boulieu 07100 ANNONAY, au profit d'Ardèche Habitat pour un montant de 351 001 € hors taxes (trois cent cinquante et un mille un euros),
APPROUVE les servitudes incombant à Ardèche Habitat,
APPROUVE le projet de convention d'entretien des talus arboré à la charge d'Annonay Rhône Agglo,
PRÉCISE que les frais de notaire seront supportés par Ardèche Habitat,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-185 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS APPRENTIS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE de recourir au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2020, trois contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Aquavaure	1	BPJEPS activités aquatiques et de la natation	1 an
Communication	1	Licence Information Communication	1 an
Eau	1	Licence Gestion de l'eau	1 an

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-186 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	TC - 35h
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	C	1	TC - 35h
Adjoint technique	C	1	TC- 35h
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	1	TC - 35h
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A	1	TC - 35h

APPROUVE la suppression des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif	C	1	TC - 35h
Adjoint du patrimoine	C	1	TC - 35h
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1	TC - 35h
Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	B	1	TC - 35h
Attaché territorial	A	1	TC - 35h

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-187 - PLAN COVID-19 - POLE ENTREPRENEURIAL DE VIDALON -
REMISE GRACIEUSE SUR LOYERS OU REDEVANCES POUR LA
PERIODE DE MARS-AVRIL-MAI 2020 - COVID-19**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCORDE une remise gracieuse sur les loyers ou redevances aux entreprises du pôle entrepreneurial de Vidalon pour les mois de mars, avril et mai 2020,

PRECISE que cette remise gracieuse ne s'applique qu'aux entreprises listées dans le document joint à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-188 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ADMINISTRATION GENERALE -
MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE
LÉGALITÉ ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'accès aux services S2LOW proposés par l'ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

APPROUVE l'accès aux services de NUMERIAN comme intermédiaire technique intervenant entre la collectivité et l'opérateur de transmission est désigné « opérateur de mutualisation »,

APPROUVE les termes de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ardèche, représentant l'Etat à cet effet, tels qu'ils ressortent du projet ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ardèche, représentant l'Etat à cet effet,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de souscription pour la délivrance des certificats numériques,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 30/07/2020

Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.

Affiché le 30/07/2020 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales